



PROCES-VERBAL

**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 SEPTEMBRE 2021**

L'an Deux Mille Vingt-un, le vingt septembre, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés à la salle du Domaine des Loges – 28 rue Salvador Allende à Parthenay, sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, Maire de la Ville de Parthenay,

Magaly PROUST, Pierre-Alexandre PELLETIER, Chantal RIVAULT, Claude BEAUCHAMP, Véronique REISS, Hervé LE BRETON, Catherine MAGNAVAL, Jean-Luc TREHOREL, Joël GRISON, Philippe BELAUD, Pascale ROBIN, Antoine DESCROIX, Myriam PETIT, Sylvie BOUTET, Cécile CHIDA, David WANSCHOOR, Jérôme FOURNIER, Jérôme BACLE, Franck MONGIN, Anthony PELLETIER, Bérengère AYRAULT, Sonia YANSANE, Lucile MAUILLON, Kévin MERLIOT, Joël DENIS, Béatrice LARGEAU, Jean-Luc BARDET, Karine HERVE, Lucie TROUVE, VERDON Laurence, Sylvie DUQUESNOY

Pouvoir : Caroline VINCENT donne procuration à Pierre-Alexandre PELLETIER

Secrétaires de séance : Bérengère AYRAULT, Kévin MERLIOT

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| QUESTIONS ORALES | 3 |
| 1 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICPALE (timing vidéo 2 :55) | 3 |
| 2 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE (timing vidéo 4 :36)..... | 3 |
| 3 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - REELECTION DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL (timing vidéo 5 :02)..... | 4 |
| 4 - ASSOCIATION UN TOIT EN GATINE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT (timing vidéo 10 :57)..... | 5 |
| CITE DES JEUX..... | 5 |
| 5 - ADOPTION DE TARIFS - SPECTACLE "TRICHEUR" (timing vidéo 12 :03)..... | 5 |
| CULTURE | 7 |
| 6 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION AH? (timing vidéo 13 :22)..... | 7 |
| SPORT | 7 |
| 7 - AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS - CAP RELANCE 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION7 (timing vidéo 16 :26) | 7 |
| AFFAIRES TECHNIQUES | 8 |
| 8 - MARCHE DE DETECTION ET CARTOGRAPHIE DES RESEAUX SENSIBLES ET NON SENSIBLES (timing vidéo 19 :26)..... | 8 |
| URBANISME | 9 |
| 9 - CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL RELATIVE A L'ECHANGE ET A L'USAGE DES DOCUMENTS CADASTRAUX ET DES DONNEES COMPOSITES (timing vidéo 21 :29).. | 9 |
| MUSEE | 11 |
| 10 - ACQUISITIONS D'OEUVRES 2021 - DEMANDE SUBVENTION (timing vidéo 22 :48) | 11 |
| 11 - MISE A DISPOSITION DE PANNEAUX D'EXPOSITION AUPRES DES EHPAD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE (timing vidéo 24 :00) | 12 |
| SCOLAIRE..... | 12 |
| 12 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVES PERISCOLAIRES 2020-2021 - REVERSEMENT DU SOLDE (timing vidéo 25 :36)..... | 12 |

| | |
|--|-----------|
| RESSOURCES HUMAINES | 13 |
| 13 - ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL CNRACL PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION (timing vidéo 26 :28) | 13 |
| POUR INFORMATION..... | 14 |
| 14 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (timing vidéo 29 :01)..... | 14 |
| 15 - CAMPAGNE D'ABATTAGE ET DE PLANTATION D'ARBRES (timing vidéo 30 :45)..... | 14 |

MOT D'ACCUEIL DE MONSIEUR LE MAIRE

o0o

Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant le prochain départ de Laurence BROSSARD, son assistante et également responsable du Secrétariat Général, cette dernière ayant fait valoir ses droits à la retraite. Elle sera remplacée par Virginie MATTRAT, titulaire d'une maîtrise et d'un DESS de droit public qui travaillait jusqu'alors au Conservatoire du Littoral de Rochefort-sur-Mer en tant que chargée des marchés publics.

o0o

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE indique ne pas avoir reçu de questions orales.

O
O O
O

AFFAIRES GENERALES

1 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICPALE (timing vidéo 2 :55)

M. LE MAIRE : Par courrier en date du 1^{er} juillet 2021, Madame Caroline MARTEAU, Conseillère Municipale, a donné sa démission du Conseil Municipal de Parthenay.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste.

De ce fait, les suivants sur la liste « DiverCité » ont été appelé à le remplacer.

Ces derniers ayant décliné la proposition, Madame Sylvie DUQUESNOY, inscrite en 30^{ème} position sur cette même liste, a été invitée à siéger au sein de l'assemblée, ce qu'elle a accepté par courrier en date du 25 août 2021.

Madame Sylvie DUQUESNOY est donc installée en qualité de Conseillère Municipale.

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme DUQUESNOY et lui demande de bien vouloir se présenter.

Mme DUQUESNOY indique être arrivée en gâtine il y a 20 ans et résider à Parthenay depuis 6 ans. Après ses débuts en tant que formatrice informatique de gestion et responsable certification et informatique, elle est actuellement directrice administrative et financière dans un négoce agricole. Elle révèle être ravie d'intégrer l'équipe et avoir à cœur de participer au rayonnement de la ville.

M. LE MAIRE précise à cette occasion que les commissions municipales seront rediscutées lors de la Commission Générale du 4 octobre puis inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

2 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE (timing vidéo 4 :36)

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique

3 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - REELECTION DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL (timing vidéo 5 :02)

Rapport de présentation

Madame Caroline MARTEAU ayant démissionné du Conseil Municipal, un poste est actuellement vacant au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Parthenay.

De plus, une seule liste de 6 noms ayant été présentée lors de l'élection des membres le 8 juin 2021, il convient de procéder à la réélection de l'ensemble des membres du Conseil Municipal élus au sein du Conseil d'Administration.

Les représentants sont élus au scrutin de liste à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Projet de délibération

VU les articles R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM24-2020 du 8 juin 2020 fixant à 6 le nombre des membres élus du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Parthenay ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°CM25-2020 du 8 juin 2020 élisant 6 représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Parthenay ;

CONSIDERANT que Madame Caroline MARTEAU, conseillère municipale et membre du Conseil d'Administration du CCAS a démissionné du Conseil Municipal, un poste est vacant au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Parthenay ;

CONSIDERANT qu'une seule liste de 6 noms a été présentée lors de l'élection des membres le 8 juin 2021, il convient de procéder à la réélection de l'ensemble des membres du Conseil Municipal élus au sein du Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que les représentants sont élus au scrutin de liste, à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à la réélection de 6 représentants élus du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay.

M. LE MAIRE indique qu'une liste commune a été constituée dont les candidats sont les suivants :

Hervé LE BRETON
Pascale ROBIN
Pierre-Alexandre PELLETIER

Sylvie BOUTET
Kévin MERLIOT
Karine HERVE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 33

Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....0

| | |
|-------------------------|---------|
| Suffrages exprimés..... | 33 |
| Majorité absolue..... | 17 |
| La liste a obtenu..... | 33 voix |

En conséquence, les 6 représentants élus du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont :

| | |
|----------------------------|---------------|
| Hervé LE BRETON | Sylvie BOUTET |
| Pascale ROBIN | Kévin MERLIOT |
| Pierre-Alexandre PELLETIER | Karine HERVE |

4 - ASSOCIATION UN TOIT EN GATINE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT (timing vidéo 10 :57)

Rapport de présentation

M. LE MAIRE : Madame Caroline MARTEAU a été désignée déléguée du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Un Toit en Gâtine », par délibération du 8 juin 2020.

Cette dernière ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement.

Projet de délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-4 et L.2121-33 ;

VU la délibération n°CM23-2020 du 8 juin 2020, par laquelle Madame Caroline MARTEAU a été désignée déléguée du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Un Toit en Gâtine » ;

CONSIDERANT que Madame Caroline MARTEAU a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner un nouveau délégué du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Un Toit en Gâtine ».

M. LE MAIRE indique avoir reçu la candidature de Madame Myriam PETIT.

*Adopté à l'unanimité.

CITE DES JEUX

5 - ADOPTION DE TARIFS - SPECTACLE "TRICHEUR" (timing vidéo 12 :03)

Rapport de présentation

M. PELLETIER Pierre-Alexandre : L'équipe municipale souhaite faire de Parthenay la capitale Européenne du jeu de société en portant le projet « Parthenay, cité des jeux » qui vise à :

- Faire du jeu un élément majeur de l'identité de Parthenay, perceptible de ses habitants, d'attractivité et reconnaissance de notre ville à l'échelle nationale et au-delà,
- Et à une échelle plus vaste, dépassant la nouvelle Aquitaine ; aborder le jeu comme un levier au service de toutes les dynamiques de la Cité et développer une offre en direction des professionnels du jeu,
- Penser la Cité des jeux au-delà de sa dimension festive et économique comme un laboratoire sociologique et multigénérationnel.

La cité des jeux sera, à terme, un axe complet du jeu :

- Animation à l'année avec des festivals thématiques au printemps, en juillet et en août, à l'automne et à Noël,
- Un axe numérique avec des interventions ponctuelles des visio-jeux,
- Une équipe d'E-sport en partenariat avec Poitiers,
- Un lieu permettant de jouer, tester, créer, se former, s'informer, un véritable laboratoire du jeu et des joueurs

C'est dans ce contexte de créer des animations tout au long de l'année que vont se mettre en place des jeux d'Automne, intitulés pour l'occasion « Surprise Partie », qui se dérouleront du vendredi 15 au dimanche 17 octobre 2021.

Dans ce cadre, le vendredi 15 octobre 2021, il est prévu de programmer un spectacle payant au Palais des congrès, intitulé « Tricheur » dont le coût s'élève à 1 700 € TTC.

Il convient donc de fixer les tarifs du billet d'entrée.

Projet de délibération

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cadre de son projet de Cité des Jeux, la Ville de Parthenay envisage de programmer un spectacle payant, le 16 octobre 2021, intitulé « Tricheur » ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des billetteries des spectacles qu'elle organise ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le tarif du billet d'entrée au spectacle « Tricheur » à 6 €,
- d'accorder la gratuité pour les enfants de moins de 11 ans,
- de dire que ce tarif et cette gratuité seront applicables pour la durée du spectacle « Tricheur », soit le vendredi 15 octobre 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. PELLETIER Pierre-Alexandre évoque l'ambition de la municipalité de faire de Parthenay la capitale européenne du jeu. Il rappelle qu'un chargé de mission a été recruté il y a un an et que ce dernier a rédigé un livre blanc qui sera bientôt public. En découlent 2 grands axes :

- un axe évènementiel avec 3 temps forts en plus du FLIP :
 - jeux de printemps
 - jeux d'automne
 - jeux en période de Noël
- un axe bâtimenntaire perpétuel

Il précise que le spectacle « Tricheur » de Maurice DOUDA entre dans le cadre des jeux d'automne. Il sera programmé le vendredi 15 octobre à 21h au Palais des Congrès. Il s'agit d'un spectacle de magie théâtralisée sous forme de tableaux racontant la vie de triche de Richard Marcus.

*Adopté à l'unanimité.

CULTURE

6 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION AH? (timing vidéo 13 :22)

Rapport de présentation

Mme REISS : L'association Ah ? sollicite une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour l'organisation d'un événement culturel en cœur de ville : Mo et le Ruban Rouge, le 9 octobre 2021.

Ce projet s'inscrit dans deux axes de la politique culturelle, l'animation de la cité et l'éducation artistique tout au long de la vie.

En effet, la venue de la Compagnie L'Homme Debout permet de faire vivre le centre-ville lors d'un temps fort avec la déambulation d'une marionnette géante « Mo ». Des ateliers de sensibilisation à l'art et la culture, en direction du jeune public, sont proposés en amont de la venue du spectacle et le jour même, en lien avec les commerçants du centre-ville. Ce projet a été reporté plusieurs fois : conditions météorologiques défavorables, crise sanitaire.

L'association Ah ? reçoit le soutien de l'OARA (Office Artistique Région Nouvelle-Aquitaine) et des fonds européens pour cet événement.

Projet de délibération

VU l'avis favorable de la commission « Vie associative, culture et sport », réunie le 01/09/2021 ;

CONSIDERANT que l'association AH ? sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € pour l'organisation d'un évènement culturel en cœur de ville : Mo et le Ruban Rouge, le 9 octobre 2021 ;

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans les axes de la politique culturelle notamment pour l'animation de la cité et l'éducation artistique tout au long de la vie, en faveur des droits culturels ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'association AH ?,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'année 2021, chapitre 65-6574.

**Adopté à l'unanimité.*

SPORT

7 - AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS - CAP RELANCE 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION (timing vidéo 16 :26)

Rapport de présentation

Mme REISS : La ville de Parthenay souhaite développer le sport en accès libre, pour :

- répondre à la demande des usagers
- combler un manque d'équipements
- rendre accessible le sport pour tous
- développer le sport collectif

De ce fait, elle envisage d'équiper différents quartiers de la ville, d'équipements sportifs, de style « city stade ».

Le dispositif CAP Relance 2021, mis en place par le Département des Deux-Sèvres, permet l'attribution d'une dotation indexée sur la base de la population de 2019. Ainsi, la ville de Parthenay pourrait bénéficier d'une dotation de 50 903 €.

Projet de délibération :

VU le plan de relance Départemental « CAP RELANCE 2021 » ;

VU l'avis favorable de la commission « Vie Associative, sport et culture », réunie le 1^{er} septembre 2021 ;

CONSIDERANT le souhait de la collectivité de développer le sport en accès libre afin de répondre à la demande des usagers, combler un manque d'équipements, rendre accessible le sport pour tous et développer le sport collectif ;

CONSIDERANT la création d'équipements sportifs de type « city stade » ;

CONSIDERANT que dans le cadre du dispositif CAP Relance 2021 mis en place par le Département des Deux-Sèvres, la ville de Parthenay pourrait bénéficier d'une dotation d'un montant de 50 903 € ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------|---------------------|------------------|---------------------|
| Postes | Montant (HT) | Postes | Montant (HT) |
| Travaux | 70 663 € | CAP relance 2021 | 50 903 € |
| | | Ville | 19 760 € |
| | | | |
| Total | 70 663 € | Total | 70 663 € |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au dispositif CAP Relance 2021 mis en place par le Département des Deux-Sèvres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme REISS évoque le projet d'installation de 2 city stades, plus petits que celui de la base de loisirs, sur le quartier des Loges à proximité de l'école Jacques Prévert et le quartier de La Mara.

M. LE MAIRE indique que l'installation d'équipements sportifs de proximité est également envisagée dans les quartiers Saint-Paul et Leclerc et seront agrémentés de quelques jeux pour enfants ainsi qu'au Domaine des Loges. La vente du terrain de l'opération immobilière de La Mara permettra de compléter les subventions perçues ou à venir.

*Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES TECHNIQUES

8 - MARCHE DE DETECTION ET CARTOGRAPHIE DES RESEAUX SENSIBLES ET NON SENSIBLES (timing vidéo 19 :26)

Rapport de présentation

M. BEAUCHAMP : Dans le cadre de l'évolution de la loi anti-dommage, il est nécessaire de détecter et de cartographier les réseaux sensibles et de détecter et réaliser un marquage piquetage de l'ensemble des réseaux avant le commencement des travaux.

Un marché de détection et de cartographie est donc réalisé pour une durée initiale d'un an renouvelable 3 fois.

Projet de délibération

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 14 juin 2021 ;

CONSIDERANT que la ville de Parthenay a lancé un marché « Détection et cartographie des réseaux sensibles et non sensibles » afin de réaliser la détection et la cartographie des réseaux dans le cadre de la loi anti-endommagement ;

Le marché comporte 1 unique lot et est passé pour une période de 1 an reconductible 3 fois.

A la suite de l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres en séance du 14 juin 2021, l'offre suivante a été retenue :

| LOT | Entreprise | Montant annuel HT estimé | Montant total HT du marché (4 ans) |
|--------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------------------------|
| Détection et cartographie de réseaux | Atlantique Ingénierie Réseaux | 150 000€ | 600 000€ |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché « Détection et cartographie des réseaux sensibles et non sensibles » avec l'entreprise Atlantique Ingénierie Réseaux ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts sur chaque exercice budgétaire, chapitre 23.

*Adopté à l'unanimité.

URBANISME

9 - CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL RELATIVE A L'ECHANGE ET A L'USAGE DES DOCUMENTS CADASTRAUX ET DES DONNEES COMPOSITES (timing vidéo 21 :29)

Rapport de présentation

Mme RIVAULT : Le SIEDS dispose de la compétence *Système d'Information Géographique d'intérêt local* (SIGil), il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFiP sur cette thématique. Son rôle est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.

Le SIEDS a donc développé SIGil'Urba, une plateforme en ligne dédiée à toutes les communes et intercommunalités adhérentes au SIGil. En lien avec les opérateurs de réseaux et les services de l'État, elle permet la gestion et l'instruction de tous les dossiers d'information et d'autorisation du droit des sols.

La commune de Parthenay accède à cette plateforme et peut consulter le plan cadastral et les réseaux des partenaires du SIGil.

L'adhésion de la commune au SIGil arrive à son terme, il convient de la renouveler pour une période de 5 ans.

Projet de délibération

VU l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice de la compétence facultative ;

VU la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002 relative aux modalités de transfert de la compétence facultative SIGil ;

VU la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°03-01-C-07-30 du 13 janvier 2003 relative aux modalités de recouvrement des contributions SIGil ;

VU les délibérations du Comité Syndical du SIEDS des 19 février 2007 et 12 mars 2007 relatives à la mise en place du projet @CCORDS79 dans le cadre de la compétence facultative SIGil et notamment les modalités d'adhésion des communes ;

VU la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°07-06-25-C-04-94 du 25 juin 2007 relative au renouvellement des conventions de partenariat pour la digitalisation des documents cadastraux, l'échange et l'usage de données composites ;

VU la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°10-06-28-C-09-73 du 28 juin 2010 concernant la contribution financière des communes ;

VU les partenariats établis entre le SIEDS, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la DDT, le SDIS et le SMO Deux-Sèvres Numérique afin de mieux accompagner chaque territoire des Deux-Sèvres ;

VU la convention DGFiP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2010 transférant la compétence SIGil au SIEDS ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 2015 renouvelant la convention de partenariat SIGil relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ;

VU la décision du Président du SIEDS n°21-05-18-D-01-142 relative au renouvellement de 48 conventions de partenariat SIGil pour l'année 2021 ;

CONSIDERANT que le SIEDS dispose de la compétence *Système d'Information Géographique d'intérêt local* (SIGil) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFiP. ; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires ;

CONSIDERANT que l'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS la compétence facultative Système d'Information Géographique d'intérêt local ;

CONSIDERANT que la commune souhaite continuer à disposer du SIGil ;

CONSIDERANT que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les 5 ans ;

CONSIDERANT que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la commune au service de la population ;

CONSIDERANT que, d'une part, la plateforme SIGil permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79) ; et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme (SIGil'urba) permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...) ;

CONSIDERANT que la plateforme SIGil contient l'outil @ccords79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public ;

CONSIDERANT que la contribution syndicale annuelle SIGil de la commune est indexée sur le nombre d'habitants et correspond à 3 000 € HT pour les communes de plus de 10 000 habitants ;

CONSIDERANT que la commune, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat SIGil, bénéficie de l'édition d'un plan filaire au format A0 de la commune sur papier glacé ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la convention de renouvellement, ci-annexée, pour bénéficier de l'ensemble des services du Système d'Information Géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,
- de s'acquitter, dans le cadre du transfert de la compétence SIGil de la contribution syndicale annuelle de 3 000 € selon les modalités financières figurant en annexe 1,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites pour une durée de 5 ans ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'année 2021, chapitre 011-6281.

**Adopté à l'unanimité.*

MUSEE

10 - ACQUISITIONS D'OEUVRES 2021 - DEMANDE SUBVENTION (timing vidéo 22 :48)

Rapport de présentation

Mme RIVAULT : La délégation permanente de la commission scientifique régionale d'acquisitions, réunie les 16 avril et 29 juin 2021, a donné un avis favorable à l'acquisition de plusieurs œuvres pour le musée de Parthenay.

Il s'agit d'œuvres intéressant l'art et l'histoire de Parthenay et de la Gâtine :

- « Couple de chevreuils », huile sur panneau, d'Henri AMIRALULT, datée de la 2^e moitié du XIXe siècle
- « Vaches à l'orée du bois », huile sur panneau, d'Henri AMIRALULT, daté de la 2^e moitié du XIXe siècle

Le prix d'acquisition de l'ensemble des œuvres est de 742 €.

Une subvention à hauteur de 50 % du coût d'acquisition peut être sollicitée auprès de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM).

Projet de délibération

VU l'avis favorable de la commission scientifique régionale d'acquisitions, réunie les 16 avril et 29 juin 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission « Urbanisme, patrimoine et commerce local », réunie le 1^{er} septembre 2021 ;

CONSIDERANT que le musée de Parthenay souhaite acquérir des œuvres intéressant l'art et l'histoire de Parthenay et de la Gâtine :

- « Couple de chevreuils », huile sur panneau, d'Henri AMIRALULT, datée de la 2^e moitié du XIXe siècle
- « Vaches à l'orée du bois », huile sur panneau, d'Henri AMIRALULT, daté de la 2^e moitié du XIXe siècle

CONSIDERANT que le prix d'acquisition de l'ensemble des œuvres est de 742 € ;

CONSIDERANT que cet enrichissement des collections est en adéquation avec les axes validés par le projet scientifique et culturel ;

CONSIDERANT qu'une aide financière de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 50 % du coût d'acquisition des œuvres peut être sollicitée au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition des œuvres décrites ci-dessus pour l'année 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 50 % du coût d'acquisition des œuvres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2021, chapitre 21.

**Adopté à l'unanimité.*

11 - MISE A DISPOSITION DE PANNEAUX D'EXPOSITION AUPRES DES EHPAD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE (timing vidéo 24 :00)

Rapport de présentation

Mme RIVAULT : Le musée de Parthenay propose à la vente dans sa boutique plusieurs catalogues, cartes postales et objets dérivés, ainsi que la location des panneaux des anciennes expositions, cette dernière au prix de 35 €.

Dans le souhait d'élargir l'accès au musée aux établissements scolaires ainsi qu'à un nouveau public empêché et de proposer des animations auprès des personnes résidant dans les EHPAD de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, il est sollicité la gratuité de prêt des panneaux d'expositions pour ces établissements.

Projet de délibération

VU l'avis favorable de la commission « Urbanisme, patrimoine et commerce local », réunie le 1^{er} septembre 2021 ;

VU la délibération CM8-2018 du 18 janvier 2018 fixant les tarifs de location du musée ;

CONSIDERANT le souhait de la collectivité d'élargir l'accès au musée aux établissements scolaires, ainsi qu'à un public empêché et de proposer des animations auprès des personnes résidant en EHPAD ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder la gratuité de prêt des panneaux d'expositions du musée aux établissements scolaires et aux EHPAD de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

SCOLAIRE

12 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVES PERISCOLAIRES 2020-2021 - REVERSEMENT DU SOLDE (timing vidéo 25 :36)

Mme PROUST : VU la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 67 qui instaure un fonds de soutien en faveur des communes et, lorsque les dépenses relatives à l'organisation des activités périscolaires des écoles leur ont été transférées, des établissements publics de coopération intercommunale, afin de contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, modifiés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est compétente en matière de dépenses relatives à l'organisation des activités périscolaires ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement du solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour la période 2020-2021, d'un montant de 13 350 €, à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine via un ordre de versement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

RESSOURCES HUMAINES

13 - ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL CNRACL PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION (timing vidéo 26 :28)

Rapport de présentation

M. LE BRETON : Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, est arrivée à son terme le 31 juillet 2021.

Le Centre de gestion souhaite engager, au cours du second semestre, une réflexion sur son offre de services. Aussi, dans cette perspective, le Conseil d'administration du Centre de gestion réuni le 12 juillet dernier a décidé de prolonger la convention actuelle de 6 mois.

Il a été convenu de maintenir la tarification et les prestations CNRACL en l'état et de proposer un avenant permettant de conserver le bénéfice de ces dernières à compter du 1^{er} août 2021, dans l'attente d'une nouvelle proposition de conventionnement.

Il est donc proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021 ».

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

| | |
|--|----------|
| Immatriculation de l'employeur | 25 euros |
| Affiliation de l'agent | 13 euros |
| Régularisation de services | 25 euros |
| Validation de services de non titulaire | 33 euros |
| Rétablissement au régime général et à l'Ircantec | 48 euros |
| Liquidation des droits à pension | |
| • Pension vieillesse « normale » | 48 euros |
| • Pension / départ et\ou droit anticipé | 57 euros |
| Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et\ou secrétaires de mairie, et\ou élus | 35 euros |

| | |
|---|----------------|
| Dossier relatif au droit à l'information : Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...) | 20 euros/heure |
|---|----------------|

Projet de délibération

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 24 ;

VU la délibération n°CM94-2017 du 21 septembre 2017 approuvant l'adhésion de la commune au service optionnel retraites CNRACL du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 juillet 2021 ;

VU le courrier du CDG79 en date du 15 juillet 2021 proposant à la Ville de Parthenay de prolonger l'adhésion à ce service pour une durée de 6 mois ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de prolonger de 6 mois l'adhésion à ce service ;

CONSIDERANT le maintien des tarifs appliqués ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant,
- d'approuver les termes de l'avenant à conclure avec le Centre de gestion des Deux-Sèvres ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité.

POUR INFORMATION

14 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (timing vidéo 29 :01)

M. LE BRETON : Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder à la mise à disposition de deux agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine vers les services de la Ville de Parthenay, pour des missions de cantine scolaire. Il s'agit de :

- Mme Isabelle BONNIFAIT, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 5h29 sur 25h hebdomadaires soit 21%, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour une durée de 1 an,
- Mme Marylène BERGER, adjoint technique, à raison de 6h54 sur 20 h hebdomadaires soit 33%, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour une durée de 1 an.

Les conventions à conclure entre la Ville de Parthenay et la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine définissent les modalités de gestion du personnel et le remboursement des salaires.

Les accords écrits des agents mis à disposition y seront annexés.

15 - CAMPAGNE D'ABATTAGE ET DE PLANTATION D'ARBRES (timing vidéo 30 :45)

M. BEAUCHAMP : L'état de santé de certains arbres est préoccupant sur la commune de Parthenay. Un appel d'offres du diagnostic sanitaire est ordonné, l'Office National des Forêts a été retenu pour cette opération.

Sur le patrimoine arboré inventorié, 842 arbres présentent des défauts majeurs, dont :

- 209 arbres = 25 % porteurs d'un défaut mécanique préoccupant à dangereux
- 633 arbres = 75 % porteurs de défauts modérés

En concertation avec l'ONF et les associations environnementales comme « Gâtine Environnement » et « Les Croqueurs de Pommes », une campagne d'abattage, d'élagage et de sécurisation sera réalisée à partir du mois d'octobre 2021.

53 arbres vont être abattus sur les sites suivants :

- rue Molière
- rue des Pâquerettes

La ville de Parthenay a décidé de planter 63 arbres en compensation de cette perte de patrimoine arboré :

- 35 arbres entre la rue Molière et le stade des Grippeaux
- 28 arbres rue des Pâquerettes

M. BEAUCHAMP précise que le nombre d'arbres replantés sera supérieur au nombre d'arbres abattus. Il révèle également que l'enveloppe des travaux s'élève à environ 100 000 € et dépassant les possibilités budgétaires de l'année en cours, il a été décidé de réaliser le programme sur 3 ans (2021-2022-2023). Ce programme a reçu un avis favorable de l'association Gâtine Environnement à laquelle le projet a été présenté le 26 juillet dernier.

Campagne 2021 :

- réalisation des interventions urgentes de sécurisation avant les pluies d'automne
- préparation de plantations d'environ 35 arbres fin septembre entre le stade des Grippeaux et la rue Molière
- intervention de la société Bois Nature Energie :
 - rue Molière : abattage de 31 arbres et élagage de 25 arbres
 - rue des Pâquerettes : abattage de 22 arbres et élagage de 14 arbres

Il précise ensuite qu'au moment de la saison des plantations, 35 arbres seront replantés aux Grippeaux et 28 rue des Pâquerettes.

Il termine en évoquant le projet de planter, avec l'expertise de l'association « Les Croqueurs de pommes », un verger, le long de la promenade Winston Churchill. Une réflexion est en cours sur la faisabilité de ce projet.

M. LE MAIRE ajoute que si la réalisation de ce verger s'avérait possible, elle pourrait faire l'objet d'un projet pédagogique et éducatif à travailler avec les établissements scolaires.

o0o

DATES A RETENIR (timing vidéo35 :14)

- Mardi 21 septembre à 14h30 à la base de loisirs de Parthenay : Plantation d'un arbre à souvenirs dans le cadre de la journée mondiale France Alzheimer en présence des enfants de l'école Jacques Prévert
- Lundi 4 octobre à 19h30 au Domaine des Loges : Commission générale
- Mardi 2 novembre à 20h au Domaine des Loges : Conseil Municipal
- Lundi 13 décembre à 20h au Domaine des Loges : Conseil Municipal

o0o

RETRAITE (timing vidéo 36 :30)

M. LE MAIRE souhaite revenir sur le départ à la retraite de Laurence BROSSARD évoqué en début de séance. Laurence a eu une carrière bien remplie après avoir passé 41 ans au sein du Secrétariat Général. Il tient à la remercier en son nom et celui du Conseil Municipal pour son professionnalisme, sa gentillesse, ses qualités humaines, son engagement sans faille et sa loyauté exemplaire.

====-

L'ordre du jour étant épousé, M. LE MAIRE remercie l'assemblée de sa participation et clôture la séance à 20 h41.

====-

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 21 septembre 2021 au 7 octobre 2021.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;